



FONCTION PUBLIQUE

UNION FÉDÉRALE
DES RETRAITÉS
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

01 44 83 65 55

ufr@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 24 avril 2025

Suppression de l'abattement fiscal de 10%, pour l'UFR-FO, C'est NON !

L'Union Fédérale des Retraités Force-Ouvrière (pensionnés de la Fonction publique de l'Etat) dénonce la violente campagne contre les retraités, largement relayée par les médias.

L'UFR FO rappelle que ce dispositif appelé indûment « *abattement pour frais professionnels* » est en réalité, une mesure d'équité fiscale entre les salariés, chômeurs et retraités dont les revenus sont entièrement déclarés à l'administration fiscale, alors qu'une partie des revenus des professions libérales peut échapper au fisc.

Cette mesure discriminatoire créerait une inégalité fiscale entre les actifs et les retraités. Cela mettrait à mal les foyers bénéficiaires de petits revenus, non imposables actuellement et qui le deviendraient (500.000 retraités concernés au moins). Ils perdraient également des avantages sociaux et des prestations sous conditions de revenus. La CSG deviendrait applicable pour certains et augmenterait pour d'autres, la taxe foncière risquerait d'augmenter.

Les retraités sont encore et toujours la cible privilégiée pour la réduction de la dette ! quelle injustice !

L'UFR FO s'oppose fermement à cette mesure dont le seul objectif est de faire des économies en attaquant le pouvoir d'achat des retraités alors que ceux-ci ont déjà perdus au moins 10% de pouvoir d'achat entre 2015 et 2025.